

RELIGIONS ET REGIMES POLITIQUES CHEZ MONTESQUIEU : QUELLE ANALYSE DE L'ORIGINE DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ACTUELLE DES PAYS ARABO-MUSULMANS ?

Drissa Jack YEO

Université Alassane Ouattara / Côte d'Ivoire
djackyeyo@gmail.com

Résumé

La religion représente dans la pensée politique de Montesquieu un élément fondamental qui peut influencer le régime politique de chaque État. Selon lui, la gestion modérée ou arbitraire des sociétés politiques reposent sur la présence d'un modèle de religion révélée. Il considère ainsi le christianisme comme propice aux régimes politiques de la démocratie et la monarchie constitutionnelle. Á l'opposé de la religion chrétienne, il associe l'islam au despotisme absolu. Cependant, cette vision peut être considérée comme réductrice, même si certaines réalités contemporaines semblent lui donner raison, notamment l'arbitraire politique et l'échec du printemps arabe à instaurer la démocratie et l'État de droit dans de nombreux pays arabo-musulmans. Il est important de souligner que l'islam, comme toutes les religions, n'impose pas intrinsèquement un type de régime politique particulier. Á notre avis, l'islam pourrait également favoriser une politique modérée, dans la mesure où il ne justifie pas l'arbitraire politique des autorités. La responsabilité incombe essentiellement aux dirigeants à vouloir instaurer les valeurs d'une politique vertueuse à savoir, la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme.

Mots-clés : christianisme-démocratie-droits de l'homme-État de droit-islam-régime politique-religion.

Abstract

In Montesquieu's political thought, religion represents a fundamental element that can influence the political regime of each state. According to him, the moderate or arbitrary governance of political societies rests on the presence of a model of revealed religion. He thus considers Christianity conducive to democratic and constitutional monarchical political regimes. In contrast to Christianity, he associates Islam with absolute despotism. However, this view can be considered reductive, even if certain contemporary realities seem to support it, notably political arbitrariness and the failure of the Arab Spring to establish democracy and the rule of law in many Arab and Muslim countries. It is important to emphasize that Islam, like all religions, does not inherently impose a particular type of political regime. In our opinion, Islam could also foster moderate politics, insofar as it does not justify the political arbitrariness of the authorities. The responsibility lies primarily with leaders to establish the values of virtuous politics, namely democracy, the rule of law, and human rights.

Keywords: *Christianity, democracy, human rights, rule of law, Islam, political regime, religion*

Introduction

L'existence des régimes arabes oppressifs et l'échec du printemps arabe viennent confirmer « l'hypothèse selon laquelle les pays arabes ne disposeraient pas les composantes sociales leur permettant d'accéder à la démocratie » (Michel Peterson, 2011, p. 11). Cette

expérience confère également une valeur substantielle à l'affirmation de Montesquieu qui, au siècle des Lumières, soutenait l'idée selon laquelle « le gouvernement modéré convient mieux à la religion chrétienne et le gouvernement despotique à la mahométane » (Montesquieu, 1979, p. 289). En d'autres termes, le christianisme se présente comme la religion qui privilégie l'humanisme politique au sein des États. Son institutionnalisation et le respect de ses principes permettent aux autorités politiques et administratives de promouvoir les valeurs de la bonne gouvernance. Il s'identifie aux régimes politiques humanistes tels que la démocratie et la monarchie constitutionnelle. La religion musulmane, en revanche, est perçue par Montesquieu comme un vecteur de promotion des inégalités de genre, de dictature politique et militaire. Les autorités politiques s'éloignent des vertus républicaines, notamment le respect de la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit. L'islam, aux yeux de Montesquieu, se révèle fondé sur la violence ou la cruauté. Le bien-être politique, tant individuel que collectif, fait défaut dans les valeurs religieuses islamiques. Montesquieu renchérit : « La religion mahométane, qui ne parle que de glaive, agit encore sur les hommes avec cet esprit destructeur qui l'a fondée » (Montesquieu, 1979, p. 290). La violence ou la brutalité constitue la seule voie promue par l'islam. C'est elle qui lui a donné naissance.

Cependant, bien que nous ne puissions pas contester la réalité des faits concernant la gouvernance actuelle au sein des pays arabo-musulmans, qui repose « sur des systèmes politiques autoritaires où les masses paient le prix de la mauvaise gestion de l'économie et de la corruption de

l'élite au pouvoir » (Vida Amirmokri, 2004, p. 17), l'association entre l'islam et un régime politique despotique, telle que soutenue par Montesquieu est infondée. L'islam ne prescrit pas un régime politique despotique aux autorités politico-religieuses. Il « est loin de constituer un blocage au processus de démocratisation des pays du monde arabo-musulman » (Faloukou Dosso, 2015, p. 94). La réticence des pays arabo-musulmans à s'ouvrir aux valeurs occidentales pourrait s'expliquer soit à la crise que traversent ces valeurs, soit par la crainte des autorités de perdre leurs privilèges. C'est pourquoi les autorités se permettent d'invoquer l'incompatibilité entre les valeurs religieuses islamiques et les principes de la bonne gouvernance. De ce constat, la question qui se pose est la suivante : la gouvernance politique actuelle des États est-elle intrinsèquement liée à la religion ? Autrement dit, existe-t-il indubitablement une compatibilité entre la gouvernance politique et la religion ? L'analyse de ce problème requiert les interrogations suivantes : Quelles sont les diverses affiliations entre les religions et les régimes politiques selon Montesquieu ? L'échec du printemps arabe à instaurer les valeurs de la bonne gouvernance dans les pays arabo-musulmans confèrerait-il une légitimité aux assertions de Montesquieu qui assimilait l'islam au régime politique du despotisme absolu ? L'islam n'est-il pas propice à l'humanisme politique, c'est-à-dire à la démocratie et aux droits de l'homme ?

L'objectif poursuivi est de rectifier la vision déformée de l'islam, qui a été mal interprété et popularisé par Montesquieu. L'islam, se présente, en réalité, comme une source de modération politique, n'imposant aucun régime

despotique aux États. Il confère à chaque État musulman la liberté de choisir une gouvernance vertueuse orientée vers l'intérêt commun. Pour étayer cette thèse, nous recourons à une méthode analytique, critique et explicative. La méthode analytique analyse la pensée de Montesquieu sur les différentes religions et leur lien avec les régimes politiques. Nous commencerons par établir le lien entre catholicisme et monarchie constitutionnelle, puis entre le protestantisme et la démocratie, et enfin entre l'islam et le despotisme absolu. La méthode critique nous permettra d'examiner la situation politique actuelle de certains pays arabo-musulmans suite à l'échec du printemps, en nous concentrant sur la Tunisie et l'Égypte. Enfin, la méthode explicative démontrera que l'islam, perçu négativement par Montesquieu, est en réalité favorable à l'humanisme politique à savoir, la démocratie et l'État de droit. Nous concluons par une analyse de la gouvernance politique actuelle de l'Arabie Saoudite.

1. L'affiliation entre religions et régimes politiques chez Montesquieu

Montesquieu détermine le régime politique d'un État en fonction de la religion révélée pratiquée par les autorités politiques et les citoyens. Il identifie trois types de régimes politiques : la république ou la démocratie, la monarchie constitutionnelle et le despotisme. Les différentes confessions religieuses, à savoir le catholicisme, le protestantisme et l'islam sont respectivement associées à ces régimes. Le catholicisme est ainsi rattaché à la

monarchie constitutionnelle, le protestantisme à la démocratie ou la république et l'islam au despotisme absolu.

1.1. Le catholicisme : la religion chrétienne de la monarchie constitutionnelle

Le catholicisme, fait partie de l'une des trois grandes religions confessionnelles du christianisme ; les deux autres étant le protestantisme et l'orthodoxie. Il regroupe les chrétiens catholiques du monde entier en communion avec le Pape et les évêques. Le catholicisme est, aujourd'hui, la plus grande confession religieuse chrétienne en termes de fidèles. Par son histoire et ses valeurs, le catholicisme se trouve intrinsèquement lié à l'idée de monarchie constitutionnelle dans la mesure où sa structure ecclésiale pyramidale provient de ce régime politique. La modernisation des institutions ecclésiales et leurs fonctionnements furent établis à l'image de celles de la monarchie constitutionnelle. Le catholicisme a été, à cette époque, la marque indélébile des autorités monarchiques, exerçant à la fois un rôle politique et religieux. Le catholicisme ne pouvait échapper aux réalités structurelles et temporelles de l'Empire romain. La spatialisation structurelle et institutionnelle du catholicisme en lien étroit avec son lieu d'origine se confirme chez Montesquieu. Il affirme : « Lorsqu'une religion naît et se forme dans un État, elle suit ordinairement le plan du gouvernement où elle est établie: car les hommes qui la reçoivent, et ceux qui la font recevoir, n'ont guère d'autres idées de police que celles de l'État dans lequel ils sont nés » (Montesquieu, 1979, p. 290). Autrement dit, les autorités ecclésiastiques étaient contraintes de s'adapter à la structure monarchique de leur

temps. Les seules institutions connues à l'époque étaient les institutions monarchiques. Elles constituaient des modèles susceptibles de contribuer à la hiérarchisation du catholicisme.

Ainsi, la monarchie romaine, de cette manière, a considérablement aidé le catholicisme à devenir une institution en plus d'être un clergé organisé de manière hiérarchique. Son existence s'est révélée plus conforme au régime politique monarchique. L'idée que Montesquieu défend en reconnaissant le catholicisme comme la religion chrétienne favorisant la monarchie constitutionnelle reste pertinente dans le contexte contemporain. Les pays où le catholicisme prédomine vivent souvent sous une forme de monarchie constitutionnelle, bien que des pays d'Europe et d'Amérique fassent exception en combinant monarchie constitutionnelle et démocratie. L'exemple se justifie avec certains pays notamment l'Espagne et la Belgique. Le catholicisme devient, de ce fait, la marque compatible à la monarchie constitutionnelle. Il se différencie du protestantisme qui a pour régime politique la démocratie ou la république.

1.2. Le protestantisme : la religion chrétienne de la démocratie ou la république

Le terme « protestantisme » est donc né de façon circonstancielle » (Jean Baubérot, 2025, p. 17). Cette distinction est survenue à la suite d'une division malheureuse de la chrétienté « en catholiques et en protestants » (Montesquieu, 1979, p. 209). La protestation « des traditions et des structures de l'Église catholique romaine, au nom du droit de chaque chrétien de répondre

librement aux exigences de la Parole de Dieu telle qu'il la reçoit par la foi et le témoignage intérieur du Saint-Esprit » (Jean-Pierre Béchu, 2015, p. 98) fut à l'origine de sa naissance. Martin Luther est souvent considéré comme la figure emblématique de la Réforme protestante, qui prend son essor en 1521. Sommé de rétracter sa réforme devant l'autorité religieuse catholique, Martin Luther (1981, p. 110) déclare :

Je n'ajoute foi ni au pape ni aux conciles seuls... Je suis lié par les textes scripturaires que j'ai cités et ma conscience est captive des paroles de Dieu. Je ne puis ni ne veux me rétracter en rien, car il n'est ni sûr ni honnête d'agir contre sa propre conscience. L'official de l'évêque de Trêves [lui réplique] : Abandonne ta conscience, Frère Martin. La seule chose qui soit sans danger consiste à se soumettre à l'autorité établie.

Le protestantisme, de nature spirituelle et théologique, apparaît pour de nombreuses personnes comme un mouvement insurrectionnel qui canalise les mécontentements envers les abus des autorités religieuses catholiques. Animé par de multiples doctrines, notamment le luthéranisme et le calvinisme, le protestantisme est, selon Montesquieu, la religion confessionnelle chrétienne qui s'harmonise avec les principes de la démocratie ou de la république. Les valeurs émanant du protestantisme se retrouvent au cœur de la démocratie. Les peuples protestants « ont toujours un esprit d'indépendance et de liberté que n'ont pas les [autres] peuples » (Montesquieu,

1979, p. 290). Ceci se traduit par la liberté de conscience, d'interprétation personnelle des écritures saintes et un respect accru pour l'autonomie individuelle. Ces différentes valeurs serviront de fondement à l'établissement d'un ordre politique démocratique des États majoritairement protestants. Montesquieu (1979, p. 290) soutient : « Dans les pays mêmes où la religion protestante s'établit, les révolutions se firent sur le plan de l'État politique ». En clair, l'esprit d'insurrection et de liberté de conscience à l'origine du protestantisme empêche les fidèles chrétiens de se soumettre à toute autorité politique autoritaire ou despotique. Ils sont animés par les vertus chrétiennes et politiques. La gouvernance politique démocratique devient la ligne directrice de ces nations.

Cette idée, soutenue par Montesquieu, trouve écho chez d'autres penseurs. (Voltaire, 2016, p. 91) considérait « le protestantisme comme le retour à un christianisme primitif républicain ». Il se trouve rattacher aux valeurs républicaines particulièrement la vertu politique. Alexis de Tocqueville (2010, p. 77), quant à lui, « s'étonnait du fait qu'on avait su combiner dans l'Amérique protestante aussi parfaitement l'esprit de liberté et l'esprit de religion ». Et (Jules Michelet 1998, p. 461) de s'interroger en ces termes : « Que vois-je au XVI^e siècle ? Que le protestantisme seul nous donne la République [...], l'idée et la chose et le mot ». Pour ces auteurs, le protestantisme est la religion chrétienne qui favorise la démocratie. Les vertus chrétiennes du protestantisme sont compatibles avec les principes démocratiques. Il a incontestablement contribué à l'instauration d'un monde démocratique vertueux. Le protestantisme, de l'avis de (Hegel, 2004, p. 212) et

(Gervinus, 2018, p. 281) « a été une confession en phase avec l'exigence de liberté de la modernité qui engendra la démocratie libérale ». Les grands principes du protestantisme ont aidé les fidèles à revendiquer davantage d'autonomie dans la sphère politique. Le protestantisme, de cette manière, « a joué le rôle d'accoucheur d'une démocratie libérale » (Jean-Pierre Béchu, 2015, p. 8). Montesquieu n'avait donc pas tort en affirmant que le protestantisme s'accommode plus aisément à la démocratie. Mais si donc le protestantisme s'accommode mieux à la démocratie ou la république, alors qu'en est-il de l'islam ?

1.3. L'islam comme la religion du régime politique despotique

Actuellement, l'islam est reconnu comme la religion révélée adoptée par la majorité des pays arabo-musulmans et généralement érigé en religion d'État. Montesquieu décrit sa gouvernance politique comme un despotisme absolu. Ce despotisme est lié à l'islam dans la mesure où l'auteur *De l'esprit des lois* soutient que les vices arbitraires tels que la torture, la criminalité, la brutalité, l'inégalité et l'autoritarisme ont largement contribué à sa fondation et à son expansion. Les divers vices ayant favorisé l'islam sont souvent invoqués dans la gouvernance des pays arabo-musulmans, justifiant un pouvoir politique autoritaire ou despotique. Dans un tel régime politique islamique et despotique, « la nature est de réunir sur une même tête tous les pouvoirs » (Montesquieu, 1979, p. 289). La séparation des pouvoirs, tant exécutif, législatif que judiciaire fait totalement défaut. Cela donne l'opportunité aux « princes mahométans » (Montesquieu, 2013, p. 125) animés de

« l'hybris du pouvoir » (Pierre Vermeren, 2023, p. 71) de gouverner de manière absolutiste, souvent au détriment des droits humains, notamment le droit à la vie. Ces dirigeants n'hésitent pas à recourir à l'assassinat ou « à donner la mort » (Montesquieu, 1979, p. 210) à leurs concitoyens sans le moindre scrupule. De ce fait, l'islam est perçu par certains comme une religion qui favorise « la perpétuation d'un système politique autoritaire » (Olivier Roy, 2015, p. 19) marqué par les assassinats politiques, le massacre de la société civile, l'augmentation des prisons politiques et l'interdiction de la liberté d'expression.

Pire encore, la succession royale s'effectue souvent aux prix de sacrifices humains. Montesquieu décrit la succession des princes dans les pays arabo-musulmans d'une manière particulièrement troublante. Il affirme : « Le mahométisme fait renfermer les enfants du roi de Sennar : à sa mort, le Conseil les envoie égorger, en faveur de celui qui monte sur le trône » (Montesquieu, 1979, p. 289). Autrement dit, l'islam selon l'auteur *De l'esprit des lois* s'oppose à toute alternance politique pacifique. Elle se fait souvent dans la douleur totale à travers la banalisation de la vie humaine. Cette réalité, bien que décrite au siècle des Lumières par Montesquieu, pourrait encore perdurer dans certains pays arabo-musulmans, à la lumière de l'arbitraire politique et religieux pratiqué par les autorités. La gouvernance politique, fondée sur « des lois despotiques » (Bernard Manin, 2024, p. 49) anéantit toute idée de bonne gouvernance dans ces nations. Nous pouvons conclure que l'islam ne saurait être considéré comme une religion pacifique ou vertueuse. Au contraire, elle s'est transformée en un système propice à la cruauté et à l'oppression. Les

vices qui l'ont fondé trouvent un écho dans les pratiques des autorités politico-religieuses à la gouvernance de leurs États. L'islam apparaît donc comme une religion qui, de par ses interprétations, pourrait favoriser un despotisme absolu. Il est contraire à la religion chrétienne qui repose sur des valeurs d'humanisme politique. Cela semble d'autant plus crédible dans le contexte autoritaire actuel des gouvernances dans les pays arabo-musulmans, ainsi que dans l'échec du printemps arabe à instaurer des valeurs de démocratie et d'État de droit.

2. L'échec du printemps arabe à instaurer les valeurs démocratiques donnerait-il de la voix à Montesquieu ?

Les propos énoncés par Montesquieu depuis l'époque moderne tendent aujourd'hui vers la vérité au regard du contexte dérisoire de la gestion politique qui règne dans les pays arabo-musulmans. L'existence des politiques arbitraires donne-t-elle de la consistance à l'affirmation de Montesquieu à concevoir l'islam comme la religion liée au despotisme absolu. La présence des vices de l'autocratie et de la corruption chez les autorités arabo-musulmanes ont été à l'origine du soulèvement populaire. Le soulèvement populaire des pays arabo-musulmans, baptisé le printemps arabe, survenu en 2011, avait suscité d'énormes espoirs au niveau interne et externe. Mais hélas ! Le printemps arabe a été pour nous comme une pièce théâtrale ayant participé au rayonnement de nouvelles autorités sans combler réellement les espoirs démocratiques des citoyens. Le retour à l'autoritarisme dans les pays arabo-musulmans qui

ont connu le printemps arabe montre sincèrement son échec à fonder la bonne gouvernance.

2.1. Le retour de la dictature post-Ben Ali : un coup fatal porté contre les espoirs du printemps arabe tunisien

Le printemps arabe peut s'appréhender comme l'ensemble des différentes contestations, d'une ampleur inédite, d'intensité fortement variée ayant touché presque la totalité des pays arabes. Les pays concernés furent la Tunisie, l'Égypte, la Lybie, le Yémen, la Syrie et le Bahreïn. L'étincelle « est venue de ce héros tunisien, Mohamed Bouazizi, qui, pour défendre ses droits face à la kleptocratie tunisienne, s'est publiquement immolé par le feu » (Michel Peterson, 2011, p. 41). L'acte du jeune diplômé chômeur Mohamed Bouazizi enflamma toute la Tunisie entière et les autres pays arabes islamique dans un esprit révolutionnaire. La caractéristique première de la révolution fut « un épuisement, une lassitude, une fatigue de la domination qui était en place » (Benjamin Storea, 2011, p. 15). Les manifestants visaient avant tout « la tête de l'État, considérée comme responsable de tous leurs maux. Ils exigeaient un fonctionnement réellement républicain » (Benjamin Storea, 2011, p.17). La dictature, la répression et la violation massive des droits de l'homme ont constitué des terreaux fertiles à l'avènement du printemps arabe.

En Tunisie, l'acte de Mohamed Bouazizi visait à dénoncer le chômage, la répression de la population et la corruption de l'élite politique sous le règne du président Zine el-Abidine Ben Ali. L'auto-immolation de Bouazizi, devenue une source d'identification pour la population tunisienne en retournant l'impuissance en toute puissance, a fini par

conduire à la chute rapide du président dictateur. Un vent nouveau, mêlé d'espoir et de joie populaire, semblait souffler sur la Tunisie. La dictature, la corruption et la violation massive des droits de l'homme reconnues sous le règne de Ben Ali s'oubliaient au profit d'un avenir politique radieux. La bonne gouvernance (la démocratie, l'égalité des chances et le respect des droits de l'homme) s'arrachait jour et nuit sur la bouche des Tunisiens. Les Tunisiens pensaient à une meilleure vie politique, économique et sociale. L'appartenance à un réseau clanique de dépendance et de servitude mafieuse pour espérer décrocher un emploi à la fonction publique devenait une pratique surannée. L'égalité des chances à avoir un emploi stable était à nouveau promue. La confiance des jeunes à trouver une condition de vie sociale stable avec le nouvel ordre politique avait considérablement diminué les ardeurs de l'immigration. L'instauration de telles mesures ont enthousiasmé la population tunisienne et même la communauté internationale sans avoir véritablement une durée indéterminée.

La gouvernance politique actuelle de la Tunisie, post-Ben Ali, ressemble à un retour aux vieux démons de la dictature. L'effervescence démocratique qui a accompagné la révolution postrévolutionnaire s'est muée en désillusion. La Tunisie vit maintenant sous le pouvoir oppressif des nouvelles autorités politiques. Elles se sont arrogé tous les pouvoirs dès leurs élections à la magistrature suprême, mettant fin à l'ancrage démocratique amorcé après la révolution du printemps. Cela laisse peu d'opportunité à l'émergence d'une alternance politique crédible.

En plus de l'autoritarisme de la gouvernance politique, les Tunisiens doivent faire face à la crise économique et à

l'augmentation du chômage. Le retour des vices d'antan de l'ère Ben Ali dans la gouvernance politique actuelle, à travers la concentration des pouvoirs et la corruption économique, confirme l'échec total du printemps tunisien. La révolution tunisienne, malgré son effervescence, a été impuissante dans « l'élimination des débris de l'ancien régime » (Alain Gresh, 2012, p. 8). Elle a contribué à la chute de Ben Ali sans parvenir à tracer une voie pour un nouveau pouvoir vertueux et une société de justice. Les « politiques des gouvernements successifs ne se sont guère démarquées de celles de Ben Ali ; le fonctionnement clientéliste n'a pas disparu et les figures de l'ancien régime ont réapparu dans l'administration comme dans la vie politique » (Michel Peterson, 2011, p. 245). Le remords se lit sur le visage des Tunisiens lorsqu'ils comparent leur situation avant et après la révolution, dont les résultats sont très maigres.

L'échec du printemps tunisien donne du crédit à l'affirmation de Montesquieu et à d'autres auteurs qui perçoivent l'islam comme opposé aux valeurs de bonne gouvernance, notamment la démocratie et l'État de droit. Le despotisme absolu, est pour ces auteurs, le régime politique favorisé par l'islam. La gouvernance politique de l'Égypte post-révolution, pays arabo-musulman, est marquée par le despotisme absolu.

2.2. L'Égypte et le revers révolutionnaire post-Hosni Moubarak

Le printemps arabe égyptien, qui a conduit à la chute de la dictature militaire du président Hosni-Moubarak après dix-huit jours de contestation d'une ampleur sans précédent, a donné l'opportunité, pour la première fois dans

l'histoire moderne de l'Égypte, à un civil d'accéder à la magistrature suprême. Mohamed Morsi fut plébiscité par le peuple égyptien à l'issue des élections libres, transparentes et crédibles. Son élection a mis fin à plusieurs années de règne dictatorial. Cela a rempli d'espoir les partisans d'une gouvernance démocratique, largement réclamée lors des différentes manifestations. L'Égypte semblait devenir, aux yeux de la communauté nationale et internationale, un modèle de réussite, un exemple potentiel de démocratie et d'État de droit. Mohamed Morsi était perçu par les Égyptiens comme le sauveur capable d'expier la société de tous ses vices politiques et économiques.

Mais très vite, le dirigeant sauveur de l'instauration de la bonne gouvernance et de l'unité de toute la nation égyptienne allait devenir, en quelques mois, le bourreau de la révolution du peuple. La prise des décisions controversées, parmi lesquelles nous pouvons citer celles « de s'attribuer les pouvoirs de légiférer et d'annuler des décisions de justice ainsi que l'adoption d'une modification de la constitution élaborée par une commission composée exclusivement d'islamistes » (Roland Lombardi, 2020, p. 5), constitue une preuve tangible. De plus, la prise de différentes décisions impopulaires et son agenda politique, qui privilégiait les "Frères- musulmans" dans la gestion du pays, favorisèrent sa chute à la suite d'un coup d'État militaire, appuyé par le soulèvement d'une partie du peuple. Les militaires s'emparaient à nouveau du pouvoir et désignaient le maréchal Abdel Fattah Al-Sissi comme l'autorité suprême du pays.

Le retour des militaires au pouvoir laissait présager l'échec patent de la révolution égyptienne. La marche de la

démocratie égyptienne venait de prendre fin sans aucun espoir de retour possible. La gouvernance politique actuelle de l'Égypte par l'armée laisse la population égyptienne et même la communauté internationale, sans voix. Les autorités actuelles dirigent présentement l'Égypte d'une main de fer. L'instauration d'une gouvernance politique arbitraire, à travers la restriction des libertés publiques et privées et la répression des Frères-musulmans devient le quotidien des Égyptiens. Outre cette gouvernance arbitraire, nous pouvons noter la recrudescence de la corruption et l'accaparement des services juteux du pays par l'armée. Les vices politiques et économiques dénoncés par le printemps égyptien se réinstallent à nouveau dans tous les domaines de la société égyptienne. La torpeur et l'inefficacité de la population à se révolter face à une armée autoritaire et corrompue présentent le visage défiguré de la révolution égyptienne.

La dictature militaire égyptienne, bien enracinée, est très loin de s'arrêter, comme le montre le déroulement des faits passés et actuels. À « la date du 16 avril 2019, l'assemblée composée en grande majorité de fidèles au président dictateur et à ses services de sécurité, a apporté plusieurs amendements constitutionnels qui lui permettront de prolonger son mandat jusqu'en 2024 et 2030 » (Farid Bahri, 2023, p. 3). En plus de perpétuer la gouvernance autoritaire des autorités actuelles, les différents amendements constitutionnels adoptés lui offrent la possibilité d'étendre le pouvoir présidentiel sur le pouvoir judiciaire et confèrent également à l'armée un rôle politique en lui octroyant un pouvoir protecteur de la stabilité de l'État. L'organisation d'un referendum opaque en avril 2019

visait à donner une légitimité aux différents amendements constitutionnels.

Ainsi donc, le retour de la dictature militaire, de la corruption et de la violation massive des droits de l'homme, largement contestés par les manifestants en 2011, corrobore l'échec du printemps arabe égyptien. Le despotisme absolu d'antan est à nouveau une caractéristique du pouvoir politique égyptien. La gouvernance autoritaire du pouvoir en Égypte, pays arabo-musulman, réveille les vieux propos de Montesquieu, à savoir que l'islam est la religion révélée contraire à toute gouvernance politique démocratique.

Eu égard à ce qui précède, il convient de reconnaître que la gouvernance politique actuelle des pays arabo-musulmans, fondée sur la dictature ou l'autoritarisme donne, du poids aux propos de Montesquieu. Cependant, si de tels propos sont considérés comme une vérité face à la cruauté de la gouvernance politique actuelle des pays arabo-musulmans, alors il faut reconnaître que l'islam, à vrai dire, n'impose pas l'autoritarisme aux dirigeants. Le choix de l'autoritarisme relève de la volonté des dirigeants. L'islam est, en effet, la religion qui privilégie l'humanisme politique.

3. L'islam et l'humanisme politique

La bonne gouvernance n'est totalement pas contraire aux valeurs religieuses islamiques. L'islam est la religion qui privilégie l'humanisme politique, bien que la gouvernance actuelle dans les pays arabo-musulmans puisse laisser penser le contraire. La religion musulmane est favorable au respect de la bonne gouvernance, qui se base sur l'éthique politique,

la lutte contre la corruption sous toutes ses formes, la promotion des droits de l'homme fondamentaux et la charité envers tous les individus du monde.

3.1. L'islam comme religion vertueuse favorable à la démocratie et aux valeurs des droits de l'homme fondamentaux

L'islam, négativement perçu par Montesquieu, s'oppose à toute gouvernance politique arbitraire. Il est, au contraire, la religion vertueuse qui encourage la bonne gouvernance au niveau politique, économique et social.

Sur le plan politique, la violence qui règne dans les pays arabo-musulmans n'est pas l'œuvre de l'islam. Elle est liée à la nature vicieuse des autorités politiques religieuses qui souhaitent conserver les privilèges du pouvoir. Cela conduit ces autorités à déformer les règles religieuses islamiques pour légitimer l'arbitraire politique. L'islam devient, pour eux, une opportunité pour manipuler la masse populaire ignorante afin d'échapper à toute réforme démocratique susceptible d'exposer leurs incompétences politiques dans la gestion du pouvoir. Á vrai dire, aucun modèle de gouvernance politique n'est imposé par l'islam. Les autorités politiques religieuses ont la possibilité d'œuvrer pour la démocratie sans contredire les valeurs vertueuses islamiques.

Par exemple, le principe de la séparation des pouvoirs, considéré comme l'un des fondements de la démocratie, n'est nullement interdit par les textes religieux islamiques. L'islam n'impose pas aux autorités politiques religieuses une fusion des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. La combinaison des pouvoirs que nous observons

dans les pays arabo-musulmans cache en réalité les intérêts des autorités. La séparation des pouvoirs pourrait ébranler leur domination politique. La conséquence positive d'une telle séparation est de faire promouvoir l'égalité entre gouvernants et gouvernés, un concept que les autorités politiques religieuses n'aiment pas entendre. C'est pourquoi elles trouvent le moyen de diaboliser l'islam en affirmant que celui-ci est contraire aux valeurs démocratiques, notamment la séparation des pouvoirs et l'égalité entre gouvernants et gouvernés. La reconnaissance de l'égalité dans la religion islamique est bien réelle, comme le montre « le verset 195 de la sourate 3 et du verset 124 de la sourate 4 » (Vida Amirmokri, 2004, p. 165). Ces sourates, révélées à la Mecque et qui « s'adressent à l'humanité entière, sans distinction de race, de croyance ou de sexe, sont interprétées comme l'indice de la reconnaissance du principe d'égalité de tous les êtres humains dans le message » (Vida Amirmokri, 2004, p. 165).

En clair, la présence de l'égalité dans les règles religieuses islamiques légitime de facto l'égalité entre les membres de la communauté politique des pays arabo-musulmans et des autres communautés du monde. L'égalité, considérée comme principe démocratique et des droits de l'homme, montre clairement que l'islam est fondamentalement favorable à la démocratie et aux droits humains essentiels. Refuser de reconnaître de telles valeurs politiques et morales à l'islam, en arguant que celui-ci favorise le despotisme absolu, reviendrait à le dénaturer de toute essence vertueuse, permettant ainsi aux régimes autoritaires des pays arabo-musulmans de persister. De ce fait « les fidèles musulmans doivent absolument éviter

l'établissement des régimes autoritaires et liberticides » (Vida Amirmokri, 2004, p. 170) en adoptant les droits humains essentiels et la démocratie, car « cette dernière option représente l'unique moyen d'intégrer les principes de la justice et de la morale à la réglementation des relations humaines » (Vida Amirmokri, 2004, p. 188)

Sur le plan économique, l'islam s'oppose clairement aux actes délictueux de la corruption économique qui prévalent dans les pays arabo-musulmans. La bonne gouvernance économique, recommandée dans les régimes démocratiques modernes, n'est pas en contradiction avec les valeurs vertueuses islamiques. L'intégrité et la transparence dans la gestion de l'économie, qu'elle soit publique ou privée représentent des valeurs morales prônées par les textes religieux islamiques. Les autorités politiques et administratives doivent tenir leurs concitoyens informés sur la manière dont l'économie est gérée, ce qui rassure le peuple et évite les actes de corruption. D'ailleurs, l'islam affirme clairement que les corrompus et les corrupteurs n'hériteront pas du royaume céleste d'Allah.

Mais, le paradoxe avec de telles autorités, dominées par « la partie désirante de l'âme » (Platon, 2011, p. 354), est, qu'elles se montrent favorables à la corruption sans opposition. Pourtant, ces autorités ne perdent pas de temps à se revendiquer comme des élus d'Allah, à qui le pouvoir a été conféré pour appliquer intégralement les textes religieux, spécialement lorsque cela concerne un changement de régime politique. Les autorités politiques des pays arabo-musulmans semblent préférer sélectionner les principes islamiques selon leurs intérêts personnels. Cela prouve que le processus de démocratisation ainsi que la

bonne gestion des affaires publiques et privées sur le plan économique ne sont en opposition avec les valeurs islamiques. L'opposition provient plutôt d'une frange de la population, à savoir les autorités politiques.

Sur le plan social, l'islam est favorable à la justice sociale qui se trouve promue dans les pays démocratiques actuels. La justice sociale consiste à venir en aide « aux défavorisés et aux plus démunis » (John Rawls, 2003, p .119). Les valeurs islamiques recommandent la pratique de la justice sociale envers ceux qui sont démunis et défavorisés. Cette valeur vertueuse islamique bien qu'elle soit moins appliquée par les autorités politiques religieuses qui exploitent leurs concitoyens pour leurs profits personnels présente une compatibilité entre l'islam et le régime démocratique. Les valeurs religieuses islamiques ne sont pas diamétralement opposées à la démocratie de l'avis de certains penseurs. L'application des valeurs démocratiques et des droits de l'homme fondamentaux dans les pays arabo-musulmans ne risque pas de désacraliser la religion islamique ni de conduire le fidèle musulman à l'infamie.

L'opposition à la démocratisation est souvent l'œuvre des autorités politiques et de certaines puissances occidentales qui cherchent à préserver leurs intérêts. La répression sévère qui règne dans les pays arabo-musulmans, souvent à l'origine de la mort de citoyens, démontre que les autorités ne se soucient pas du respect des principes islamiques. La promotion du droit à la vie reconnue par les droits de l'homme trouve son essence dans les principes religieux islamiques. Le droit à la vie est considéré comme un don divin dans l'islam. C'est pourquoi la religion islamique n'encourage pas à mettre fin à la vie de ses concitoyens.

Résumons donc, l'islam est en réalité favorable aux principes de la bonne gouvernance, précisément la démocratie, les droits de l'homme fondamentaux et l'État de droit. Les pays arabo-musulmans ont ratifié la charte des droits de l'homme, même si son application reste déficiente. Au sein de ce processus de démocratisation, l'Arabie Saoudite pourrait obtenir des éloges de la communauté internationale pour sa gouvernance politique.

3.2. La gouvernance politique actuelle de l'Arabie Saoudite : une nouvelle ère de démocratisation ?

L'Arabie Saoudite semble connaître durant ces dernières années une nouvelle ère de gouvernance politique. Le pays fondateur de la religion islamique a connu une nette progression en matière de principes démocratiques et des droits de l'homme, même si cela reste encore très modeste et parfois contrarié. Cette ouverture du pays à respecter certains droits de l'homme, longtemps ratifiés sans aucune application réelle, s'est véritablement concrétisée en 2017. Un décret royal a été adopté stipulant que « les femmes n'avaient pas besoin de permission pour obtenir des services de l'État, le système de tutelle est obsolète » (Hala Mazyad Altuwaigri, 2024, p.8). Cela traduit la volonté du royaume de reformer ses lois et son système judiciaire afin de favoriser le respect et l'application des droits des femmes. D'ailleurs, la présidente de la commission des droits de l'homme de l'Arabie Saoudite, Madame Hala Mazyad Altuwaigri (2024, p. 11) a affirmé dans son rapport devant le Comité des droits de l'homme des Nations Unies que « l'autonomisation des femmes, en plus d'être un droit humain, est l'un des objectifs de la vision 2030 du royaume ». Cette vision permettra

d'éliminer une pratique surannée, à savoir « le mariage de personnes de moins de 18 ans » (Hala Mazyad Altuwaigri, 2024, p. 14).

Sans trop s'enthousiasmer de telles avancées significatives dans le respect des droits des femmes par les autorités actuelles, nous pouvons affirmer avec prudence qu'un nouveau vent de liberté semble voir le jour dans le royaume. L'égalité des sexes et la promotion de l'autonomisation des femmes deviennent une réalité dans le pays. Les femmes ont maintenant la possibilité de voyager à « l'étranger sur un pied d'égalité avec les hommes, alors qu'auparavant elles avaient besoin de l'autorisation d'un tuteur » (Hala Mazyad Altuwaigri, 2024, p. 18). Ainsi, l'épanouissement des femmes n'est plus une illusion dans le royaume, mais une réalité.

L'application et le respect des droits dans le royaume pétrolier laissent présager de manière subtile et lente une installation progressive de la démocratie dans l'esprit des citoyens et des institutions. Cela pourrait conduire, dans un avenir proche ou lointain, à la fin totale de la monarchie absolue au profit de la démocratie. Car le respect absolu des droits de l'homme exige souvent l'appel à la démocratie. En l'absence de cette dernière, l'application de tels droits devient partielle. C'est pourquoi, nous affirmons qu'une nouvelle période de démocratisation est en marche, au regard de la gouvernance politique actuelle du royaume saoudien.

Conclusion

La gouvernance politique actuelle des pays arabo-musulmans fondée sur l'arbitraire politique et l'échec du printemps arabe à instaurer les valeurs démocratiques pourrait laisser penser que Montesquieu avait sans doute raison d'affirmer que l'islam est favorable au despotisme absolu ; contrairement à la religion chrétienne de confession catholique qui a pour régime politique la monarchie constitutionnelle et celui de la démocratie le protestantisme. Cette affiliation entre religions et régimes politiques longtemps établie par Montesquieu susceptible d'aider à mieux comprendre l'origine de la gestion du pouvoir politique des États se trouve limitée au regard de la gouvernance politique actuelle qui règne dans chaque pays. Certains pays occidentaux ayant adoptés la religion chrétienne baignent souvent dans le despotisme absolu. Cela montre clairement que la gouvernance politique actuelle des pays n'est plus l'œuvre de la religion choisie. C'est pourquoi, il serait faux de concevoir l'islam comme la religion réfractaire aux principes de la bonne gouvernance, à savoir la démocratie et l'État de droit. Aucun modèle type de régime politique n'est imposé par l'islam. Par conséquent les valeurs démocratiques, de la justice sociale et celles des droits de l'homme fondamentaux sont compatibles avec les valeurs religieuses islamiques. La démocratisation des pays arabo-musulmans n'est aucunement impossible. Cela dépend de la volonté des autorités politiques et des citoyens à progresser vers les valeurs démocratiques et d'État de droit.

Références Bibliographiques

Amirmokri Vida, 2004. *L'islam et les droits de l'homme*, Les presses de l'université Laval, Canada

Baubérot Jean, 2025. *Histoire du protestantisme*, PUF, coll. « Que sais-je ? » 12 éditions, Paris

Béchu Jean-Pierre, 2015. *Histoire du protestantisme*, Editions Uprr, Paris

Dosso Faloukou, 2015. *L'universalisation de la démocratie, vers la théorie habermassienne de la démocratie ?* L'Harmattan, Paris

Farid Bahri, « Comment les présidents égyptiens ont monarchisé la République » in *Jeune Afrique*, N°12, Décembre 2023, pp 2-18.

Gerog Gottfried Gervinus, 2018. *Histoire du dix-neuvième siècle depuis les traités de Vienne*, HardPress, Paris

Gresh Alain, 2004. *L'islam, La république et le monde*, Fayard, Paris

Hala Mazyad Altuwaigri, « Examen du rapport périodique de l'Arabie Saoudite devant le Haut-Commissariat des droits de l'homme des Nations Unies » in *Ungeneva*, N°232, Octobre 2024 pp. 5-16.

Hegel, 2024. *Leçons sur la philosophie de la religion*, PUF, Paris

Lombardi Roland, 2020. *Les trente honteuses, la fin de l'influence française dans le monde arabo-musulman*, VA Éditions, Paris

Luther Martin, 1981. *Œuvres. II*, Gallimard, Paris

Manin Bernard, 2024. *Montesquieu*, Hermann Editeurs, Paris

Michelet Jules, 1998. *Histoire de France*, Robert Laffont, Paris

Montesquieu, 1979. *De l'esprit des lois*, Garnier-Flammarion, Paris

Montesquieu, 2013. *De l'esprit des lois*, Anthologie, Garnier-Flammarion, Paris

Platon, 2011. *La république*, trad. Georges Leroux, Flammarion, Paris

Peterson Michel, 2011. *Les printemps arabes*, Éditions Mémoire d'encrier et les auteurs, Paris

Rawls John, 2003. *La justice comme équité une reformulation de la théorie de la justice*, trad. Bertrand Guillaume, La Découverte, Paris

Roy Olivier, 2015. *La peur de l'islam*, Éditions de l'Aube, Paris

Storea Benjamin, 2011. *Le 89 arabe, réflexions sur les révolutions en cours*, Editions Stock, Paris

Tocqueville De Alexis, 2010. *De la démocratie en Amérique*, Flammarion, Paris

Vermeren Pierre, 2023. *Le choc des décolonisations, de la guerre d'Algérie aux printemps arabes*, Réed. Poche Odile Jacob, Paris